



**Office Burundais des Recettes**

*"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"*

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°DNCMP/32/F/2018-2019 POUR LA FOURNITURE DES TERMINAUX POUR LE SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE IP (IP PHONES) ET DES COMMUTATEURS CISCO PoE.**

**Date de Publication : 13/08/2018**

**Date d'ouverture des offres : 03/09/2018**

**AOUT 2018**

## PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/32/F/2018-2019 POUR LA FOURNITURE DES TERMINAUX POUR LE SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE IP (IP PHONES) ET DES COMMULATEURS CISCO PoE.

Date de Publication : 13/08/2018

Date d'ouverture des offres : 03/09/2018

#### **1. Objet.**

L'OBR invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires désireux à présenter leurs offres sous enveloppes fermés pour « la fourniture des terminaux pour le système de téléphonie IP (IP phones) et des commutateurs Cisco PoE », dont les spécifications et les quantités se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

#### **2. Financement.**

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de l'OBR, exercice 2018-2019.

#### **3. Spécification du Marché**

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National, tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi du 29/01/2018.

#### **4. Allotissement**

Le présent marché est constitué **d'un seul lot**.

#### **5. Délai d'exécution**

Le délai d'exécution du présent marché est fixé à cent vingt (120) jours calendaires à compter de la date de notification définitive du marché, mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

#### **6. Conditions de participation**

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'inéligibilité énumérées à l'article 161 du Code Révisé des marchés Publics.

#### **7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes ([www.obr.bi](http://www.obr.bi)), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h 30' à 17h 30', heure locale à l'adresse ci-après :

Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes,  
Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,  
Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,  
B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 16

Il pourra également être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR sur présentation d'un bordereau de versement de **cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU)**

non remboursables, versés sur le compte n° N°1101/001.04 (Compte de Transit des Recettes Non Fiscales) ouvert à la Banque de la République du Burundi.

#### **8. Dépôt et Ouverture des Offres.**

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le **03/09/2018** à 10 heures locales. Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier D'appel d'Offres National Ouvert N°DNCMP/32/F/2018-2019, à n'ouvrir qu'en séance publique du 03/09/2018, à 10h 30 min.**

Les offres seront ouvertes le **03/09/2018** à 10h30 min en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité.

#### **9. Délais d'engagement.**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

#### **10. Garantie bancaire de soumission**

Une garantie bancaire de soumission d'**un million huit cent mille francs burundais (1.800.000 BIF)** est exigée pour ce marché.

#### **11. Renseignements.**

Toute demande de renseignements doit parvenir au Maître de l'Ouvrage au plus dans les dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le 03/08/2018

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX**

**Frédéric MANIRAMBONA**

## I. REGLEMENT PARTICULIER D'APPEL D'OFFRES

### I.1. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES (IS)

#### A. GENERALITES

Les présentes instructions aux soumissionnaires sont en général conformes aux dispositions du nouveau Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

##### **1. Objet de la soumission**

L'objet de cet Appel d'Offres porte sur la fourniture des terminaux pour le système de téléphonie IP (IP phones) et des commutateurs Cisco PoE.

##### **2. Origine des fonds**

Les paiements prévus au titre du présent Marché pour lequel cet Appel d'Offres est lancé seront assurés par l'Office Burundais des Recettes, exercice 2018-2019.

##### **3. Soumissionnaires admis à concourir**

L'Appel d'Offres publié par l'Office Burundais des Recettes s'adresse à tous les fournisseurs remplissant toutes les conditions d'admissibilité aux marchés publics et conformément à l'Article 165 du Code Révisé des Marchés Publics du Burundi.

### B. LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

#### **4. Contenu du DAO :**

- Avis d'Appel d'Offres;
- Instructions aux soumissionnaires;
- Données Particulières d'Appel d'Offres;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières;
- Formulaire de soumission;
- Bordereaux des prix et des quantités.

#### **5. Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres**

Des questions relatives au Dossier d'Appel d'Offres peuvent être adressées par écrit au Commissariat des Services Généraux de l'OBR au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres. Ce dernier répondra à l'entreprise qui en a fait la demande et diffusera la même réponse à tous les acquéreurs du Dossier d'Appel d'Offres, sans toutefois identifier le demandeur.

## **6. Modifications au Dossier d'Appel d'Offres**

L'OBR peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) en publiant un additif.

Tout additif ainsi publié fait partie intégrante du DAO et sera communiqué par écrit à tous les soumissionnaires qui ont acheté le DAO. Ces derniers accuseront réception, par écrit, de chacun des additifs de l'Acheteur.

Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Acheteur a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

## **C. PREPARATION DES OFFRES**

### **7. Contenu de l'offre**

Pour qu'une offre soit considérée comme complète, elle devra comprendre les documents suivants :

#### ***1° Enveloppe contenant l'offre technique et qui renfermera :***

1. Une preuve d'achat du Dossier d'Appel d'Offres, portant le numéro du Dossier d'Appel d'Offres;
2. Un acte d'engagement, établi suivant le modèle en annexe ;
3. Une garantie bancaire de soumission, établie suivant le modèle en annexe ;
4. Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par l'OBR;
5. Une attestation de non redevabilité délivrée en original par l'INSS et en cours de validité;
6. Une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce, datant d'au plus de trois (3) mois ;
7. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
8. Une autorisation du fabricant libellée au nom du soumissionnaire pour les nouveaux téléphones IP proposés;
9. Adresse fixe et connue du soumissionnaire ;
10. Les spécifications techniques.

#### ***2° Enveloppe contenant l'offre financière et qui renfermera :***

1. L'acte de soumission dûment rempli;
2. Le bordereau des prix unitaires;
3. Un délai de livraison.

### **8. Langue de l'offre**

**8.1** L'offre ainsi que tous les documents et correspondances concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et l'Acheteur, seront rédigés en langue française.

**8.2** Les documents complémentaires fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français de ces derniers, auquel cas, la traduction en français fera foi.

## **9. Montant de l'offre et rabais éventuels**

Le montant, tel que détaillé dans l'offre financière, sera calculé et chiffré sur base du bordereau des prix présenté par le soumissionnaire.

Le soumissionnaire indiquera donc, les prix unitaires de toutes les rubriques figurant au bordereau des prix et les prix totaux sur chaque lot et à chacune des rubriques.

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel et sa méthode d'application sur le formulaire de l'offre.

## **10. Monnaie de soumission**

Les soumissionnaires doivent exprimer leurs prix en franc burundais. Le prix s'entend toutes taxes comprises.

## **11. Validité des offres**

Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.

## **12. Garantie bancaire de soumission**

Une garantie bancaire de soumission d'un million huit cent mille francs burundais (1.800.000 BIF) est exigée pour ce marché.

## **13. Forme et signature de l'offre**

Le soumissionnaire préparera un original et cinq copies de l'offre, mentionnant clairement sur les exemplaires "ORIGINAL" et "COPIE" selon le cas. En cas de différence entre eux, l'original fera foi. Ces exemplaires seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile et seront signés par le soumissionnaire ou par une (des) personne(s) dûment autorisée(s) à engager celui-ci.

Toutes les pages de l'offre, sauf les prospectus imprimés, seront paraphées par le(s) signataire(s). L'offre ne contiendra aucune mention, interligne, rature ou surcharge qui ne soit paraphé par le(s) signataire(s).

## **D. DEPOT DES OFFRES**

### **14. Cachetage et marquage des offres**

Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leurs offres dans une seule enveloppe cachetée, portant la mention "**OFFRE TECHNIQUE**" et "**OFFRE FINANCIERE**" selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure.

Les enveloppes intérieure et extérieure devront :

- a) être adressées à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans le RPAO ;
- b) porter le titre et le numéro du DAO, tels qu'indiqués dans les DPAO ;

- c) porter les mots "NE PAS OUVRIR AVANT LE 03/09/2018." suivis de la mention de la date et de l'heure fixées pour l'ouverture des offres, comme spécifié dans les DPAO.

Si l'enveloppe intérieure n'est pas cachetée et marquée comme indiqué ci-dessus, l'Acheteur ne sera en aucun cas responsable si l'offre est égarée ou si elle est ouverte prématurément.

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

### **15. Date et heure limite de dépôt des offres**

Les offres doivent être reçues à l'adresse spécifiée ci-dessus au plus tard le 03/09/2018 à 10 heures locales à l'Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel au troisième Etage à ère gauche au service des Approvisionnements.

L'OBR peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un éventuel additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Acheteur et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

## **E. OUVERTURE ET EVALUATION DES OFFRES**

### **16. Ouverture des offres**

L'OBR ouvrira les offres, y compris les modifications effectuées, en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance publique d'ouverture ou de leurs représentants, Elle aura lieu le 03/09/2018 à 10h 30 min et à l'adresse indiquée ci-après :

Commissariat Général de l'OBR,  
Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,  
Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, 6<sup>ème</sup> Etage.  
B.P 3465 Bujumbura II,  
Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 16.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

### **17. Caractère confidentiel de la procédure**

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres ainsi qu'aux recommandations concernant l'attribution du Marché ne doit être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du Marché. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer l'Acheteur dans l'examen des soumissions ou la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

### **18. Eclaircissements apportés aux offres et contacts avec l'Acheteur**

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, l'Acheteur peut demander à tout

soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre, y compris un sous-détail des prix unitaires.

La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par l'Acheteur lors de l'évaluation des soumissions.

### **19. Examen des offres et détermination de leur conformité**

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, l'Acheteur établira la conformité de l'offre vérifiant que chaque offre :

- répond aux critères de qualification tels qu'indiqués dans le Dossier d'Appel d'Offres;
- a été dûment signée ;
- est conforme aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres ;
- présente toute précision et/ou justification que l'Acheteur peut exiger pour déterminer sa conformité.

Une offre conforme au Dossier d'Appel d'Offres est celle qui respecte tous les termes, conditions et spécifications, sans divergence ni réserve importante.

Une divergence ou réserve importante est celle qui :

- a) affecte sensiblement l'étendue, la qualité ou la livraison du matériel de transport;
- b) limite sensiblement, en contradiction avec le DAO, les droits de l'Acheteur ou les obligations du Fournisseur au titre du Marché;
- c) est telle que sa rectification affecterait injustement la compétitivité des autres soumissionnaires qui ont présenté des offres conformes pour l'essentiel au DAO.

### **20. Correction des erreurs**

L'Acheteur vérifiera les offres reconnues conformes au DAO pour la correction des erreurs de calcul éventuelles et en fera part au soumissionnaire concerné. Les erreurs seront corrigées de la façon suivante :

Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi;

Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total, le prix unitaire du bordereau fera foi ;

Le montant figurant dans la soumission sera alors corrigé par l'OBR conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs;

Si le soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins disante n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera rejetée.

### **21. Evaluation et comparaison des Offres**

La Commission de Passation du marché n'évaluera et ne comparera que les offres qui ont été reconnues conformes pour l'essentiel.

En évaluant les offres, la Commission de Passation du marché déterminera pour chaque offre son montant exact en le rectifiant comme suit:

- en corrigeant toute erreur éventuelle ;
- par un ajustement approprié pour tout rabais lu pendant la séance d'ouverture publique des offres, toutes variations, divergences ou réserves jugées acceptables.

La même Commission se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence, réserve ou offre variante.

Si l'offre évaluée la plus intéressante est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation de la Commission de Passation du marché, celle-ci peut demander au soumissionnaire de fournir les sous-détails de prix pour n'importe quelle rubrique.

Pour évaluer le montant de l'offre, l'OBR peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l'offre indiqué, tels que les caractéristiques, la performance des fournitures et services, et leurs conditions d'achat. Les facteurs retenus, le cas échéant, seront exprimés en termes monétaires de manière à faciliter la comparaison des offres.

## **22. Préférence accordée aux soumissionnaires**

Les soumissionnaires nationaux ne peuvent pas bénéficier d'une marge de préférence.

## **23. Contacts avec l'Acheteur**

Si le soumissionnaire souhaite porter à l'attention de l'Acheteur des informations complémentaires, il devra le faire par écrit.

Les soumissionnaires doivent scrupuleusement se conformer aux dispositions décrites dans le dossier d'Appel d'Offre Local au risque de se voir appliquer les dispositions du Code des Marchés Publics du Burundi, en son article 361, définissant les sanctions des violations de la réglementation en matière de marchés publics.

## **F. ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

### **24. Attribution**

L'OBR attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre est reconnue administrativement et techniquement conforme au DAO et dont l'offre financière est la moins disante.

### **25. Notification de l'attribution du Marché**

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par l'Acheteur, ce dernier notifiera à l'attributaire du Marché, par lettre recommandée, que sa soumission a été acceptée. Cette lettre, dénommée ci-après et dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières "lettre de Marché", indiquera le montant que l'Acheteur paiera au Fournisseur au titre de la livraison des fournitures et services, et de leurs obligations de garantie.

La lettre de Marché précisera, le cas échéant, les corrections apportées au montant initial de l'offre de l'attributaire provisoire. Si ce dernier n'accepte pas de correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée et la garantie de soumission saisie.

## **26. Signature du Marché**

L'OBR enverra à l'attributaire du Marché, en même temps que la lettre de Marché, l'Acte d'engagement figurant au DAO, qui récapitule toutes les dispositions acceptées par les parties.

Après sa satisfaction, l'Acheteur informera dans les meilleurs délais les autres soumissionnaires que leurs offres n'ont pas été retenues et leur restituera leurs garanties de soumission.

## **27. Garantie bancaire de bonne exécution**

Dans les vingt (20) jours calendaires suivant la réception de la lettre de Commande de l'Acheteur, l'attributaire du Marché fournira à l'Acheteur une garantie bancaire de bonne exécution de dix pourcent (10 %) du montant du marché, sous la forme du modèle présenté dans le DAO. Cette garantie sera délivrée par une banque ou une institution financière agréée. Elle devra avoir une validité de douze (12) mois.

Les chèques certifiés ne seront pas admis.

50% de cette garantie seront restitués après la réception du marché. Les autres 50% seront restitués après la période de garantie technique, soit douze (12) mois comptés à partir de la réception du marché.

En cas de non-exécution effective du marché, la garantie de bonne exécution sera saisie.

## **II. DONNEES PARTICULIERES DE L'APPEL D'OFFRES (DPAO)**

Les dispositions ci-après, qui sont spécifiques aux services faisant l'objet de l'Appel d'offres, complètent ou, le cas échéant, modifient les dispositions des Instructions aux Soumissionnaires (IS). En cas de divergence, les données particulières ci-dessous ont priorité sur les clauses des IS.

<b>Référence aux IS</b>	<b>A. Généralités</b>
<b>1.</b>	<b>Objet de la soumission</b>  L'OBR, ci-après dénommée "l'Acheteur", lance un Appel d'Offres en vue de l'obtention des fournitures et services dont les spécifications techniques sont détaillées dans la deuxième partie intitulée " Spécifications techniques pour la fourniture des terminaux pour le système de téléphonie IP (IP phones) et des commutateurs Cisco PoE " du présent Dossier d'Appel Offres Local n° DNCMP/32/F/2018-2019.  <b>Nom et adresse de l'Acheteur :</b>  L'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, Tél: 22 28 21 46 ou 22 28 22 16.
<b>2.</b>	<b>Origine des fonds</b>  Les paiements prévus au titre du Marché pour lequel le présent Appel d'Offres est lancé seront assurés par l'OBR, exercice 2018-2019.
<b>3.</b>	<b>Soumissionnaire admis à concourir</b>  L'Appel d'Offres publié par l'Office Burundais des Recettes s'adresse à tous les fournisseurs remplissant toutes les conditions d'admissibilité aux marchés publics et conformément à l'Article 165 du Code Révisé des Marchés Publics du Burundi.
<b>B. Le Dossier d'appel d'offres</b>	
<b>4.</b>	<b>Contenu du Dossier d'Appel d'Offres</b>  <ul style="list-style-type: none"><li>- Avis d'Appel d'Offres ;</li><li>- Instructions aux soumissionnaires ;</li><li>- Données Particulières d'Appel d'Offres ;</li><li>- Cahier des Clauses Administratives Particulières ;</li><li>- Formulaires de soumission ;</li><li>- Bordereaux des prix et des quantités.</li></ul>

5.	<p><b>Eclaircissement apportés au Dossier d'appel d'Offres</b></p> <p>Des questions relatives au Dossier d'Appel d'Offres peuvent être adressées par écrit au Commissariat des Services Généraux de l'OBR au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres. Ce dernier répondra à l'entreprise qui en a fait la demande et diffusera la même réponse à toutes les entreprises ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres, sans toutefois identifier le demandeur.</p>
6.	<p><b>Modifications au Dossier d'Appel d'Offres</b></p> <p>L'OBR peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) en publiant un additif. Tout additif ainsi publié fait partie intégrante du DAO et sera communiqué par écrit à tous les soumissionnaires qui ont acheté le DAO. Ces derniers accuseront réception, par écrit, de chacun des additifs de l'Acheteur.</p> <p>Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Acheteur a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.</p>

### C. Préparation des offres

7.	<p><b>Documents constituant l'offre</b></p> <p><i>1° Enveloppe contenant l'offre technique et qui renfermera :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une preuve d'achat du Dossier d'Appel d'Offres portant le numéro du Dossier d'Appel d'Offres;</li> <li>2. Un acte d'engagement, établi suivant le modèle en annexe ;</li> <li>3. Une garantie bancaire de soumission, établie suivant le modèle en annexe ;</li> <li>4. Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par l'OBR;</li> <li>5. Une attestation de non redevabilité délivrée en original par l'INSS et en cours de validité;</li> <li>6. Une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce, datant d'au plus de trois (3) mois ;</li> <li>7. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);</li> <li>8. Une autorisation du fabricant en original pour les nouveaux téléphones IP proposés ;</li> <li>9. Adresse fixe et connue du soumissionnaire ;</li> <li>10. Les spécifications techniques.</li> </ol> <p><i>2° Enveloppe contenant l'offre financière et qui renfermera :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'acte de soumission dûment rempli;</li> <li>2. Le bordereau des prix unitaires;</li> <li>3. Un délai de livraison.</li> </ol>
----	--

8	<p><b>Langue de l'offre</b></p> <p>L'offre ainsi que tous les documents et correspondances concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et l'Acheteur, seront rédigés en langue française.</p> <p>Les documents complémentaires fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français des passages concernant la soumission, auquel cas, la traduction en français fera foi.</p>
9.	<p><b>Prix de l'offre et rabais</b></p> <p>Le montant, tel que détaillé dans l'offre financière, sera calculé et chiffré sur base du bordereau des prix présenté par le soumissionnaire. Le soumissionnaire indiquera donc, en chiffres et en lettres les prix totaux toutes taxes comprises. Le soumissionnaire indiquera tout rabais et sa méthode d'application sur le formulaire de l'offre.</p>
10.	<p><b>Monnaies de soumission</b></p> <p>Les soumissionnaires locaux doivent exprimer leurs prix en monnaie burundaise.</p>
11.	<p><b>Validité des offres</b></p> <p>Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.</p>
12.	<p><b>Garantie bancaire de soumission</b></p> <p>Une garantie bancaire de soumission d'un <b>million huit cent mille francs burundais (1.800.000 BIF)</b> est exigée pour ce marché.</p>
13.	<p><b>Forme et signature de l'offre</b></p> <p>Le soumissionnaire préparera un original et cinq copies de l'offre, mentionnant clairement sur les exemplaires "ORIGINAL" et "COPIE" selon le cas. En cas de différence entre eux, l'original fera foi. Ces exemplaires seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile et seront signés par le soumissionnaire ou par une (des) personne(s) dûment autorisée(s) à engager celui-ci.</p> <p>Toutes les pages de l'offre, sauf les prospectus imprimés, seront paraphées par le(s) signataire(s). L'offre ne contiendra aucune mention, interligne, rature ou surcharge qui ne soit paraphé par le(s) signataire(s).</p> <p>Les offres doivent comprendre une table des matières.</p>

#### D. Dépôt des offres

14.	<p><b>Cachetage et marquage des offres</b></p> <p>Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leurs offres dans une seule enveloppe cachetée, portant la mention "<b>OFFRE TECHNIQUE</b>" et "<b>OFFRE FINANCIERE</b>" selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure. Les enveloppes intérieure et extérieure devront :</p> <p>a) être adressées à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans le RPAO ;</p>
-----	--

	<p>b) porter le titre et le numéro du DAO, tels qu'indiqués dans les DPAO ;</p> <p>c) porter les mots "NE PAS OUVRIR AVANT LE <b>03/09/2018</b>." suivis de la mention de la date et de l'heure fixées pour l'ouverture des offres, comme spécifié dans les DPAO.</p> <p>Si l'enveloppe intérieure n'est pas cachetée et marquée comme indiqué ci-dessus, l'Acheteur ne sera en aucun cas responsable si l'offre est égarée ou si elle est ouverte prématurément. Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.</p>
<b>15.</b>	<p><b>Date et heure limite de dépôt des offres</b></p> <p>Les offres doivent être reçues à l'adresse spécifiée ci-dessus au plus tard le <b>03/09/2018 à 10 heures locales. DAO n° DNCMP/32/F/2018-2019</b></p> <p>L'OBR peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un éventuel additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Acheteur et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.</p>
<b>16.</b>	<p><b>Ouverture des offres</b></p> <p>L'OBR ouvrira les offres, y compris les modifications effectuées, en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance publique d'ouverture ou de leurs représentants, Elle aura lieu le 03/09/2018 à 10 h 30 min et à l'adresse indiquée ci-après:  Commissariat Général de l'OBR,  Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,  Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, 6<sup>ème</sup> Etage.  B.P 3465 Bujumbura II,  Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 16.</p> <p>Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.</p>
<b>E. Caractère confidentiel de la procédure et évaluation des offres</b>	
<b>17</b>	<p><b>Caractère confidentiel de la procédure</b></p> <p>Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres ainsi qu'aux recommandations concernant l'attribution du Marché ne doit être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du Marché. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer l'Acheteur dans l'examen des soumissions ou la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.</p>
<b>21</b>	<p><b>Évaluation et comparaison des Offres</b></p> <p>La Commission de Passation du Marché n'évaluera et ne comparera que les offres qui ont été reconnues conformes pour l'essentiel.</p> <p>En évaluant les offres, la Commission de Passation des Marchés Publics déterminera pour chaque offre son montant exact en le rectifiant comme suit :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- en corrigeant toute erreur éventuelle ;</li> <li>- par un ajustement approprié pour tout rabais lu pendant la séance d'ouverture publique des offres, toutes variations, divergences ou réserves jugées acceptables.</li> </ul> <p>La même Commission se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence, réserve ou offre variante.</p> <p>Si l'offre évaluée la plus intéressante est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation de la Commission de Passation des Marchés Publics, celle-ci peut demander au soumissionnaire de fournir les sous- détails de prix pour n'importe quelle rubrique.</p> <p>Pour évaluer le montant de l'offre, l'OBR peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l'offre indiqué, tels que les caractéristiques, la performance des fournitures et services, et leurs conditions d'achat. Les facteurs retenus, le cas échéant, seront exprimés en termes monétaires de manière à faciliter la comparaison des offres.</p> <p><b>21.1. Evaluation administrative des offres</b></p> <p>La sous-commission d'analyse s'assurera que tous les documents demandés à la <b>clause 7</b> des Instructions aux Soumissionnaires ont bien été fournis et sont tous authentiques. L'absence ou la non-conformité de l'un ou l'autre élément de ces documents entraîne le rejet de l'offre.</p> <p><b>21.2. Evaluation technique des offres :</b></p> <p>La sous-commission d'analyse évaluera pour vérifier si l'offre technique est conforme aux spécifications du DAO.</p> <p><b>21.3. Evaluation financière</b></p> <p>Pour évaluer les offres financières, la sous-commission d'analyse prendra en compte les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formulaire de soumission (voir modèle en annexe);</li> <li>- Le prix de l'offre;</li> <li>- Les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques ;</li> <li>- Les ajustements du prix imputables au rabais offert.</li> </ul> <p>L'offre financièrement la moins disante sera retenue.</p>
	<p><b>Préférence accordée</b></p> <p>Non applicable.</p>
<p><b>Référence aux IS</b> <b>F. Attribution du marché</b></p>	
<p><b>24.</b></p>	<p><b>Attribution</b></p> <p>L'OBR attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre est à la fois la moins disante et reconnue conforme au DAO, sous réserve que ledit soumissionnaire ait été jugé éligible techniquement et n'a pas de marché en souffrance à l'OBR.</p> <p>Si les soumissionnaires ont été autorisés à soumettre des variantes techniques, les dispositions ci-dessus s'appliqueront également à l'offre basée sur la variante en question.</p>

25.	<p><b>Notification de l'attribution du Marché</b></p> <p>Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par l'Acheteur, ce dernier notifiera à l'attributaire du Marché, par lettre recommandée, que sa soumission a été acceptée. Cette lettre, dénommée ci-après et dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières "lettre de Marché", indiquera le montant que l'Acheteur paiera au Fournisseur au titre de la livraison des fournitures et services, et de leurs obligations de garantie.</p> <p>La lettre de Marché précisera, le cas échéant, les corrections apportées au montant initial de l'offre de l'attributaire provisoire. Si ce dernier n'accepte pas la correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée et la garantie de soumission saisie.</p>
26.	<p><b>Signature du Marché</b></p> <p>L'OBR enverra à l'attributaire du Marché, en même temps que la lettre de Marché, qui récapitule toutes les dispositions acceptées par les parties. L'attributaire du Marché le signera et le renverra au Maître d'Ouvrage, avec la garantie de bonne exécution requise.</p> <p>Après sa satisfaction, l'Acheteur informera dans les meilleurs délais les autres soumissionnaires que leurs offres n'ont pas été retenues et leur restituera leurs garanties de soumission.</p>
27.	<p><b>Garantie de bonne exécution</b></p> <p>Dans les vingt (20) jours calendaires suivant la réception de la lettre de Commande de l'Acheteur, l'attributaire du Marché fournira à l'Acheteur une garantie bancaire de bonne exécution de dix pourcent (10 %) du montant du marché, sous la forme du modèle présenté dans le DAO. Cette garantie sera délivrée par une banque ou une institution financière agréée. Elle devra avoir une validité de douze (12) mois.</p> <p>Les chèques certifiés ne seront pas admis.</p> <p>50% de cette garantie seront restitués après la réception du marché. Les autres 50% seront restitués après la période de garantie technique, dont de douze (12) mois comptés à partir de la réception du marché.</p> <p>En cas de non-exécution effective du marché, la garantie de bonne exécution sera saisie.</p>

**DEUXIEME PARTIE : SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR LA FOURNITURE  
DES TERMINAUX POUR LE SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE IP (IP PHONES) ET DES  
COMMUTATEURS CISCO PoE.**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

**a. Situation actuelle**

-L'OBR dispose de deux serveurs Cisco UCS C220 M3BE (Hosts) et chaque serveur Cisco UCS C220 M3BE a deux sockets ;

-Le Call Manager software utilisé est le Cisco Business Edition 6000 qui inclut le Cisco Unified Communication Manager, le Cisco Unity Connection, le Cisco Unified Presence, le Unified Contact Center Express, et le Cisco Unified Attendant Console ;

-La version actuelle du Cisco Business Edition 6000 est 9.x ;

-La version actuelle du Cisco Unified CM est 9.1.2.10000-28 ;

-L'infrastructure d'IP Téléphony comprend aussi un système de facturation appelé PhonEX ONE fabriqué par la société MIND CTI Ltd. ;

- Le produit VMware intégré aux serveurs Cisco UCS C220 M3BE s'appelle *VMware vSphere Hypervisor* ;

- Les terminaux actuels du système de téléphonie IP sont de trois catégories :

- ✓ Cisco UC Phone 6921 pour les simples téléphones des utilisateurs : ils sont au nombre de 250 ;
- ✓ Cisco Unified Phone 8945 pour les téléphones avancés des utilisateurs : ils sont au nombre de 75 ;
- ✓ Cisco UC Phone 8961 pour les téléphones des utilisateurs se trouvant aux postes de réception : ils sont au nombre de 2.

**b. Caractéristiques des terminaux pour le système de téléphonie IP de l'OBR et des switchs Cisco PoE**

N°	Désignation	Qté	Spécifications Techniques
1.	Téléphone IP simple	38	IP Phone compatible with the existing call manager software, and with standard handset, one year hardware warranty and technical support, compliant connect license to the call manager (where required), power cord with outlet E/F type or with power adapter.
2.	Téléphone IP avancé	16	IP Phone with big screen, compatible with the existing call manager software, and with standard handset, one year hardware warranty and technical support, compliant connect license to the call manager (where required), power cord with outlet E/F type or with power adapter.
3.	Cisco switch catalyst 24 port PoE	10	Cisco Catalyst 2960 Switch 24 ports with PoE, 1 Gbps uplink, layer 2 switch with accessories (power cords with outlet E/F type, ...), 12-months repair or replace warranty and technical support (SMARTnet 8X5XNBD).

- Les nouveaux téléphones IP proposés par le soumissionnaire doivent être compatibles avec le système de téléphonie IP de l'OBR (côté serveurs) et doivent être vérifiables sur le site web du fabricant qu'ils ne sont pas « End-of-Sale » et « End-of-Life ».

- Le fournisseur doit lui-même installer et démontrer à l'OBR que les nouveaux téléphones IP livrés sont compatibles au système de téléphonie IP de l'OBR déjà mis en place. La réception du marché sera confirmée après test réussi de la compatibilité des nouveaux téléphones IP au système de téléphonie IP de l'OBR.

## TROISIEME PARTIE : LE MARCHÉ

### CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP) OU LE MARCHÉ

L'OBR, ci-après désignée « **P'Acheteur** », représentée par son Commissaire Général, ....., d'une part,

et

Le titulaire du marché, ci-après désignée « **de Fournisseur** », représentée par ..... d'autre part,

ont convenu ce qui suit:

#### **CHAPITRE I - DISPOSITIONS GENERALES**

##### **Article 1 : Objet du marché**

Le présent Marché a pour objet la fourniture des terminaux pour le système de téléphonie IP (IP phones) et des commutateurs Cisco PoE.

L'ensemble des documents énumérés ci-dessous, dont le soumissionnaire assure avoir pris connaissance et définissant les conditions du Marché sont :

- Le Marché (ou le contrat) ;
- La soumission ;
- Le Dossier d'Appel d'Offre (DAO) ;

En cas de discordance entre les pièces contractuelles et constitutives du Marché, ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci- dessus.

#### **CHAPITRE II -DISPOSITIONS FINANCIERES**

##### **Article 3 : Prix du Marché**

Le Montant du Marché s'élève à la somme de *[Insérer la somme]* (..... FBU) francs burundais toutes taxes comprises.

##### **Article 4 : Nature du Marché**

Le marché à intervenir sera un marché à bordereau de prix.

#### **Article 5 : Régime fiscal et douanier**

Les prix du présent Marché sont réputés comprendre tous les montants dus au titre des impôts, droits, taxes et obligations résultant de l'exécution du Marché, applicables en République du Burundi.

#### **Article 6: Révision de prix**

Les prix ne seront révisés ou actualisés que dans les conditions définies par le Code Révisé des Marchés Publics.

#### **Article 7 : Modalités de paiement**

Le paiement se fera par virement bancaire au compte du Fournisseur après la signature et approbation du procès-verbal de réception provisoire du marché.

### **HAPITRE III- EXECUTION DU MARCHÉ**

#### **Article 8 : Délai d'exécution**

Le délai d'exécution du présent marché est fixé à cent vingt (120) jours calendaires à compter de la date de notification définitive du marché, mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

#### **Article 9 : Retards et pénalités**

En cas de dépassement des délais contractuels fixés par le marché, le titulaire du marché est passible des pénalités journalières égales à 1/1000 de la valeur de la tranche non exécutée, pour chaque jour calendrier de retard, après mise en demeure préalable.

Ces pénalités ne peuvent excéder dix pourcent (10%) de la valeur totale du marché ».

### **CHAPITRE IV- RESILIATION - DIFFERENDS ET LITIGES**

#### **Article 10 : Résiliation du Marché**

Le Marché est résilié de plein droit dans les cas suivants :

- impossibilité manifeste et durable du Fournisseur compromettant la bonne exécution du Marché,
- règlement judiciaire, sauf si l'Autorité Contractante accepte, s'il y a lieu, les offres qui peuvent être faites par les créanciers pour la continuation du Marché,
- liquidation des biens, si le Fournisseur n'est pas autorisé par le Tribunal à continuer ses activités,

En cas d'événement ne provenant pas de son fait et rendant impossible l'exécution du Marché, ce dernier peut être résilié par les autorités contractantes sans qu'il puisse prétendre à une indemnité.

### **Article 11 : Différends et litiges**

Si un différend survient entre l'Acheteur et le Fournisseur, sous la forme de réserves faites à un ordre de service ou sous toute autre forme, le Fournisseur remet à la Personne responsable du Marché aux fins de transmission à l'Acheteur, un mémoire exposant les motifs et indiquant les montants de ses réclamations. Si le Fournisseur n'accepte pas la décision de l'Acheteur et qu'aucune solution à l'amiable n'est trouvée, le différend est soumis aux juridictions compétentes de Bujumbura qui trancheront suivant les règles en vigueur au Burundi.

### **Article 12 : Entrée en vigueur du Marché**

L'entrée en vigueur du présent Marché est subordonnée à l'approbation des autorités compétentes.

### **Article 13 : Approbation du Marché**

Le présent Marché relatif à la fourniture des terminaux pour le système de téléphonie IP (IP phones) et des commutateurs Cisco PoE, est approuvé après signature par les Autorités Compétentes.

**Lu et accepté sans réserve, le.....**

**LE FOURNISSEUR**

**Conclu le ..... par,**

**L'AUTORITE  
CONTRACTANTE**

**Pour approbation le.../.../2018**

**LE MINISTRE DES FINANCES  
DU BUDGET ET DE LA  
COOPERATION AU  
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Dr Domitien NDIHOKUBWAYO**

**FORMULAIRE D'ACTE DE SOUMISSION**

Date : \_\_\_\_\_

Avis d'appel d'offres No. : \_\_\_\_\_

À : \_\_\_\_\_

Nous, les soussignés attestons que :

- a) Nous avons examiné le Dossier d'Appel d'Offres N° DNCMP/.../F/2018-2019, y compris l'additif/ les additifs No. : \_\_\_\_\_ ; et n'avons aucune réserve à leur égard ;
- b) Nous proposons de fournir conformément au Dossier d'Appel d'Offres et au calendrier de livraison spécifié dans le Bordereau des quantités, calendrier de livraison et spécifications techniques, [*préciser la nature des prestations*] le service ci-après : \_\_\_\_\_ ;
- c) Le prix total de notre offre, hors rabais offerts à l'alinéa (d) ci-après est de : \_\_\_\_\_ ;
- d) Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants : \_\_\_\_\_ ;
- e) Notre offre demeurera valide pendant une période de \_\_\_\_\_ jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres dans le Dossier d'Appel d'Offres ; cette offre continuera de nous engager et peut être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;
- f) Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à obtenir une garantie de bonne exécution du Marché conformément à la clause 41 des Instructions aux soumissionnaires d'un montant de \_\_\_\_\_ ;
- g) Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt définie à la clause 3 des Instructions aux soumissionnaires.
- j) Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché officiel soit établi et signé.
- k) Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre de moindre coût, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Nom \_\_\_\_\_ En tant que \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de \_\_\_\_\_

En date du \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_



**Modèle de garantie de soumission (garantie bancaire)**

Dossier d'Appel d'Offres No: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ [*nom de la banque et adresse de la banque d'émission*]**Bénéficiaire :** \_\_\_\_\_ [*nom et adresse de l'Acheteur*]**Date :** \_\_\_\_\_**Garantie d'offre n° :** \_\_\_\_\_

Nous avons été informés que \_\_\_\_\_ [*nom du Soumissionnaire*] (ci-après dénommé « le Soumissionnaire ») a répondu à votre appel d'offres no. \_\_\_\_\_ pour la fourniture de \_\_\_\_\_ [*description des fournitures*] et vous a soumis son offre en date du \_\_\_\_\_ [*date du dépôt de l'offre*] (ci-après dénommée « l'Offre »).

En vertu des dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, l'Offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission.

A la demande du soumissionnaire, nous \_\_\_\_\_ [*nom de la banque*] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de \_\_\_\_\_ [*insérer la somme en chiffres*] \_\_\_\_\_ [*insérer la somme en lettres*].

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le soumissionnaire n'a pas exécuté une des obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre, à savoir :

- a- s'il retire l'Offre pendant la période de validité qu'il a spécifiée dans le formulaire d'offre ; ou
- b- s'il, s'étant vu notifier l'acceptation de l'Offre par l'Acheteur pendant la période de validité :
  - ne signe pas le Marché, s'il est tenu de le faire ; ou
  - ne fournit pas la garantie de bonne exécution, ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux soumissionnaires.

La présente garantie expire :

- a- si le marché est octroyé au soumissionnaire, lorsque nous recevons une copie du marché et de la garantie de bonne exécution émise en votre nom, selon les instructions du soumissionnaire ;
- b- si le marché n'est pas octroyé au soumissionnaire, à la première des dates suivantes :
  - lorsque nous recevons copie de votre notification au soumissionnaire du nom du soumissionnaire retenu, ou
  - trente (30) jours suivant l'expiration de l'Offre.

Toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue à cette date au plus tard.

Signature : [Signature de la personne dont les noms et qualité figurent ci-dessus]

*Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation du document.*

Fait à Bujumbura, le...../...../2018-2019

(Signatures et Sceau du/de la banque)

**MODELE DE GARANTIE DE BONNE EXECUTION (GARANTIE BANCAIRE)**

Date : \_\_\_\_\_

Appel d'offres n°: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ [nom de la banque et adresse de la banque d'émission]

**Bénéficiaire :** \_\_\_\_\_ [nom et adresse de l'Acheteur]**Date :** \_\_\_\_\_**Garantie de bonne exécution no. :** \_\_\_\_\_

Nous avons été informés que \_\_\_\_\_ [nom du Fournisseur] (ci-après dénommer « le Fournisseur ») a conclu avec vous le Marché no. \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_ pour la fourniture de \_\_\_\_\_ [description des fournitures] (ci-après dénommée « le Marché »).

**De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.**

A la demande du Fournisseur, nous \_\_\_\_\_ [nom de la banque] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de \_\_\_\_\_ [insérer la somme en chiffres] \_\_\_\_\_ [insérer la somme en lettres]<sup>1</sup>. Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le soumissionnaire ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie expire au plus tard le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 2\_\_\_\_, 2 et toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

[Signature] \_\_\_\_\_

En date du \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_.

*Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation du document.*

<sup>1</sup> Le Garant doit insérer un montant représentant le montant ou le pourcentage mentionné au Marché soit dans la (ou les) devise(s) mentionnée(s) au Marché, soit dans toute autre devise librement convertible acceptable par l'Acheteur.

<sup>2</sup> La date est établie conformément à l'article 5 du Cahier des Clauses administratives particulières (« CCAP »), en tenant compte de toute obligation de garantie technique du Fournisseur pour une garantie d'exécution partielle. L'Acheteur doit prendre en compte le fait que, dans le cas d'une prorogation de la durée du Marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu'il préparera la garantie, l'Acheteur peut considérer ajouter ce qui suit à la fin de l'avant-dernier paragraphe : « Sur demande écrite de l'Acheteur, formulée avant l'expiration de la présente garantie, le Garant prolongera la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu'une fois. »

**ACTE D'ENGAGEMENT**

Je/nous Soussigné(s).....

Agissant au nom et pour le compte de..... (Nom et adresse du Soumissionnaire).

Et en vertu des pouvoirs qui me/nou'est/sont conféré(s), après avoir pris connaissance du DAO N°DNCMP/...../F/2018-2019, je/nous m'/nous engage/engageons sur mes/nos biens, meubles et immeubles, à **fournir les terminaux pour le système de téléphonie IP (IP phones) et des commutateurs Cisco PoE**, conformément au Dossier d'Appel d'Offres (DAO), moyennant le prix de mon offre financière.

Je/nous/m'/nous/engage/engageons à constituer un cautionnement de bonne exécution du marché dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché.

Je/nous reste/restons engagé(s) par la présente soumission, pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendriers à partir de la date d'ouverture des soumissions.

**La fourniture des terminaux pour le système de téléphonie IP (IP phones) et des commutateurs Cisco PoE, sera faite** dans un délai de.....jours calendriers.

Il est entendu que vous n'êtes pas tenu de retenir l'offre la moins disante ni de donner suite à l'une ou l'autre des offres que vous recevrez.

Fait à Bujumbura, le ..../..../2018-2019

Le (s) soumissionnaires (s)  
(Signatures et Sceau du/des soumissionnaire/s)